

**ASSEMBLEE GENERALE
DU LUNDI 16 AVRIL 2012 A 17H15**

ORDRE DU JOUR

- ✓ RESOLUTION N°01) Election du/de la président(e) de séance de l'assemblée. article 24
- ✓ RESOLUTION N°02) Election de scrutateur(s)/scrutatrice(s) de l'assemblée. article 24
- ✓ RESOLUTION N°03) Approbation des comptes de l'exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011 (comptes joints à la convocation en annexe). article 24
- ✓ RESOLUTION N°04) Quitus au syndic pour sa gestion de l'exercice du 01/01/2011 au 31/12/2011. article 24
- ✓ RESOLUTION N°05) Désignation à nouveau du syndic le Cabinet CITYA-RUHL-SEGESCA selon les modalités de son contrat (contrat joint à la convocation en annexe). article 25 ou à défaut article 25-1.
- ✓ RESOLUTION N°06) Modification du budget prévisionnel pour l'exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012 (budget prévisionnel joint à la convocation en annexe). article 24

-
- ✓ RESOLUTION N°07) Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013. article 24 *(La SPAU: approuvé sur bonus)*
 - ✓ RESOLUTION N°08) Election du conseil syndical. article 25 ou à défaut article 25-1.

✓ RESOLUTION N°09) Maintien du compte bancaire individualisé ouvert auprès de la BPVF au nom du Cabinet CITYA-RUHL pour le compte du syndicat des copropriétaires de la Résidence Le Quatuor (loi du 31/12/1985 modifiée par la loi du 13/12/2000). article 25 ou à défaut article 25-1.

✓ RESOLUTION N°10) Décision de constituer une provision spéciale pour faire face aux travaux d'entretien ou de conservation des parties communes et éléments d'équipements communs qui pourraient être nécessaires dans les trois années à venir et non encore décidés. article 25 ou à défaut article 25-1.

RESOLUTION N°11) Travaux de ravalement : article 24

1ère résolution : Approbation des travaux selon descriptif quantitatif et qualitatif réalisé par Monsieur BREITFELDER, technicien économiste supérieur de la construction, 7 rue de Colmar à SCHILTIGHEIM.

RESOLUTION N°11a) Travaux de ravalement : article 24

2ème résolution : Décision sur la période d'exécution des travaux :

RESOLUTION N°11b) Travaux de ravalement : article 24

3ème résolution : Choix de l'entreprise qui sera chargée des travaux, selon propositions ci-après :

- Devis DECOPEINT d'un montant de 146 058.37 € TTC
- Devis KNOERR MOHR d'un montant de 162 300.68 € TTC
- Devis NONNENMACHER d'un montant de 166 640.35 € TTC
- Devis KRIMM d'un montant de 172.885.01 € TTC

Vous trouverez ci-joint le devis descriptif-quantitatif des travaux et vos quotes-parts respectives.

RESOLUTION N°11c) Travaux de ravalement : article 25 ou à défaut article 25-1.
4ème résolution : Travaux d'étanchéité et de carrelage sur l'ensemble des balcons

- Devis SCE CARRELAGE d'un montant de 41 277.59 € TTC
- Devis ERKOL d'un montant de 51 021.43 € TTC
- Devis DECOPEINT d'un montant de 95 392.52 € TTC
- Devis SOPREMA d'un montant de 103 191.23 € TTC

Vous trouverez ci-joint le devis descriptif-quantitatif des travaux et vos quotes-parts respectives.

RESOLUTION N°11d) Travaux de ravalement : article 25 ou à défaut article 25-1.
4ème - 1 résolution (variante) : Travaux d'étanchéité et de carrelage sur le balcon du dernier étage (milieu)

- Devis SCE CARRELAGE d'un montant de 1 677.88 € TTC
- Devis ERKOL d'un montant de 2 058.50 € TTC
- Devis DECOPEINT d'un montant de 3 923.29 € TTC
- Devis SOPREMA d'un montant de 4 203.83 € TTC

Vous trouverez ci-joint le devis descriptif-quantitatif des travaux et vos quotes-parts respectives.

RESOLUTION N°11e) Travaux de ravalement : article 24
5ème - Souscription d'une assurance dommage-ouvrages obligatoire.
(2.5 % du montant TTC des travaux)

RESOLUTION N°11f) Travaux de ravalement : article 24
6ème résolution : Fixation de la date d'exigibilité du coût des travaux (application de la loi SRU) et des dates d'appels de fonds.

RESOLUTION N°11g) Travaux de ravalement : article 24
7ème résolution : Validation des honoraires pour travaux sans suivi technique conformément au contrat de mandat de syndic.

RESOLUTION N°12) Décision à prendre quant à la résiliation du contrat global NUMERICABLE.
article unanimité

RESOLUTION N°13) A la demande de la Sarl ORION : Autorisation à donner pour la mise en place d'un climatiseur. Courrier en annexe. article 25 ou à défaut article 25-1.

RESOLUTION N°14) Questions diverses. article sans vote

*Ph infirmités nulle comme -
3 pages avec le détail de conseil*

residence LE QUATUOR
14 rue Jean Sebastian Bach Strasbourg
vérification des prix

DATE D'OUVERTURE DES PLIS 05-mars
LOT TRAITEMENT, REMISE en PEINTURE des FAÇADES

pos.	désignation	unit	quantité	a	b	KRIMM	d	e	KNOERR MOHR	g	H.SCHMID
00.6.01	échafaudage	m2	3203,26		7,25€	13,42€		7,50€	8,00€		pas de réponse
00.6.02	protection accès	ens	1,00		800,00€			600,00€	550,00€		
00.6.03	lessivage	m2	4889,46		6,00€	2,10€		2,00€	2,20€		
00.6.04	lessivage à conserver	m2	927,30		4,60€	5,00€		2,00€	3,30€		
00.6.05	lessivage dalles terrasses	m2	247,36		8,60€	7,00€		11,00€	15,00€		
00.6.06	traitement des points sing.	ens	1,00		2 250,00€	1 000,00€		7 000,00€	6 000,00€		
00.6.07	réparation en partie basse	ens	1,00		1 800,00€	1 800,00€		2 000,00€	1 500,00€		
00.6.08	réparations béton	ens	1,00		3 800,00€	1 800,00€		7 000,00€	5 700,00€		
00.6.09	traitement façades	m2	2640,74		9,80€	16,85€		13,00€	15,00€		
00.6.10	ouvrages béton - sous faces	m2	545,90		12,20€	13,55€		12,00€	14,50€		
00.6.11	éléments verticaux	m2	1071,15		11,60€	13,55€		12,00€	14,50€		
00.6.12	peinture déversoirs	ml	26,40		18,00€	10,00€		12,00€	15,50€		
00.6.13	réparations zinguerie-coudes	pcs	10,00		220,00€	15,50€		39,50€	45,00€		
00.6.14	trayau de descente	ml	20,00		65,00€	39,50€		35,20€	39,00€		
00.6.15	couverlines	ml	30,00		45,00€	65,00€		50,60€	55,00€		
00.6.16	déversoirs	pcs	15,00		55,00€	79,50€		118,80€	125,00€		
00.6.17	couverlines alu laqué	ml	232,11		95,00€	65,00€		52,80€	61,50€		
00.6.18	jointes béton	ml	88,00		26,00€	10,50€		25,00€	30,00€		
00.6.19	jointes d'ébrasements	ml	80,00		23,00€	8,50€		6,00€	6,80€		
00.6.20	metalserie	m2	20,00		20,00€	18,00€		11,00€	14,50€		
00.6.21	caisson d'habillage epf	ml	3,80		480,00€	100,00€		50,00€	58,00€		

TOTAL HT VERIFIE	146 923,25 €	152 429,03 €	128 776,56 €	143 097,05 €
maître d'œuvre 6 %	8 815,40 €	9 145,74 €	7 726,59 €	8 585,82 €
TOTAL TTC	155 738,65 €	161 574,77 €	136 503,15 €	151 682,88 €
tva 7 %	10 901,71 €	11 310,23 €	9 555,22 €	10 617,80 €
TOTAL TTC	166 640,35 €	172 885,01 €	146 058,37 €	162 300,68 €

Maître d'œuvre